

DECISION n° 2025 - 11

Portant sur la rénovation des
productions de chauffages et ECS
au Groupe scolaire
Société ENGIE SOLUTIONS

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Vu l'état des systèmes de productions de chauffages et ECS du Groupe scolaire,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de rénovation,

Considérant la proposition financière reçue par les Engie Solutions en date du 21/03/2025

Après analyse,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour des travaux de rénovation des productions de chauffages et ECS pour un montant de 28 313,97 € HT, soit 36 576,76 € TTC avec la société Engie Solutions domiciliée 746 bd Duhamel du Monceau, P.A. du Moulin, CS 90014 à OLIVET (45166).

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Aux dirigeants de la société Engie Solutions,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 05/05/25

Le Maire

Emmanuel DUMENIL

Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr



